



La maison royale de Bourbon des Deux-Siciles est née d'une séparation d'avec la Couronne d'Espagne en 1759, lorsqu'à la mort de Charles III sans descendance, c'est le fils aîné régnant à Naples qui monta sur le trône d'Espagne, le fils cadet, Ferdinand, prenant sa place en Italie du Sud. La « *Pragmatic Sanction* », cette année-là, interdisait à l'avenir toute réunion des deux couronnes. En 1816, les royaumes de Naples et de Palerme, déjà sous union personnelle, fusionnent devenant « *les Deux-Siciles* ».

Le roi Ferdinand, premier roi des Deux-Siciles, était marié à Marie-Caroline d'Autriche, sœur de la reine Marie-Antoinette. Son fils aîné, roi de 1825 à 1830 sous le nom de François I^{er}, avait eu pour fille Marie-Caroline des Deux-Siciles, la fameuse duchesse de Berry par son mariage avec le fils cadet de Charles X, mère du comte de Chambord.

L'une des filles de Ferdinand, Marie-Amélie des Deux-Siciles, avait épousé en 1809 à Palerme le futur roi des Français Louis-Philippe. Elle légua son palais de Palerme à son fils, le duc d'Aumale (lui-même marié à une Deux-Siciles d'une branche cadette), qui passa ensuite à Philippe d'Orléans, puis au duc de Guise. Le comte et la comtesse de Paris s'y marièrent le 8 avril 1931 devant un grand rassemblement de royalistes français.

Comme le savent tous les lecteurs et les spectateurs du *Guépard*, la monarchie des Deux-Siciles fut renversée en 1861 et réunie au royaume de Piémont devenu royaume d'Italie.

Commence alors l'histoire, non de la prétendance devenue sans objet, mais de la succession à la tête de la



Dossier : princes d'Italie



L'improbable liaison affichée – lors d'une savante opération médiatique de *Paris-Match* le 9 avril 2026 – entre Jordan Bardella, supposé favori des prochaines élections présidentielles françaises, et une belle princesse italienne a-t-elle atteint le but politique recherché en France ? L'avenir le dira. Mais en Italie, elle a été l'occasion d'un coup de projecteur sur la famille des Deux-Siciles et sur une partie du brillant passé monarchique de la péninsule. *Le Lys Rouge* entend profiter de cette actualité *people* pour redonner à ses lecteurs quelques éléments historiques et présents sur les prétendants monarchistes italiens.

Dossier Prince d'Italie

maison. On rappellera ici les étapes successives du différend :

- 1901. L'héritier du chef de famille, Charles (ou Carlos) ayant épousé la sœur aînée du futur Alphonse XIII, héritier présomptif de la couronne d'Espagne jusqu'au mariage de celui-ci en 1906 et la naissance de son premier fils en 1907, doit, en vertu de la Pragmatique Sanction, renoncer à ses droits de chef de maison des Deux-Siciles par l'acte de Cannes. Le titre passerait alors à la branche cadette dite de Castro, à son frère, Ranieri, duc de Castro (1883-1973), grand-père de l'actuel duc, Charles des Deux-Siciles, 62 ans, père de deux filles, Marie-Caroline et Marie-Claire, âgées de 22 et 21 ans.

- 1934. À la mort du chef de famille, Alphonse, alors que Ranieri assume la succession, la branche aînée conteste, estimant que le seul motif de la renonciation de 1901 était tombé (ainsi que le roi Alphonse XIII) et que l'acte de Cannes ne touchait ni au chef de famille ni à la présidence de l'ordre constantinien de Saint-Georges dont il est traditionnellement le grand maître.

- 1960. Ferdinand-Pie, frère de Charles et de Ranieri, étant mort sans descendance, c'est le fils aîné de l'infant d'Espagne Charles, Alphonse Borbón y Borbón des Deux-Siciles, duc de Calabre, qui prétend comme chef de maison au nom de la branche aînée désormais dite « *de Calabre* ».

- 1964. Son fils Charles (ou Carlos) lui succède. Il est Bourbon-Parme par sa mère Alice, fille d'Élie de Bourbon-Parme (1917-2017). Il épouse en 1965 Anne d'Orléans, née en 1938, cinquième enfant du comte et de la comtesse de Paris. Ils ont eu quatre filles et un fils, Pierre (Pedro), comte de Caserte, né en 1968, duc de Calabre, successeur de son père à son décès en 2015. Borbón



Charles de Bourbon-Siciles (en italien : Carlo di Borbone delle Due Sicilie), né en 1963 à Saint-Raphaël, duc de Castro depuis 2008, Grand d'Espagne de première classe. N'ayant eu que deux filles, il a modifié, en 2016, les règles de succession de sa branche pour attribuer à sa fille Maria-Carolina ses prétentions sur l'ancien royaume des Deux-Siciles.

y Borbón, Grand d'Espagne, Orléans par sa mère, Bourbon-Parme par sa grand-mère, il a épousé en 2001 une

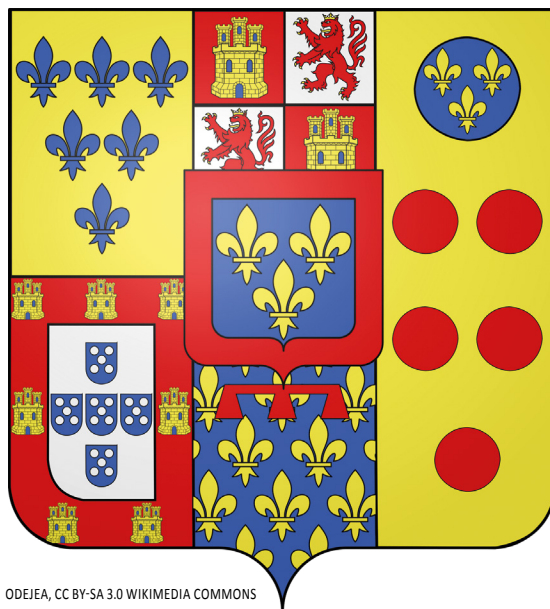


Pierre de Bourbon-Siciles (en espagnol : Pedro de Borbón-Dos Sicilias y Orléans), né en 1968 à Madrid, duc de Calabre depuis 2015, Grand d'Espagne de première classe. Il a eu sept enfants dont Jaime de Borbón-Dos Sicilias y Landaluce (en italien : Giacomo di Borbone delle Due Sicilie), duc de Noto.

- 2014. Le 25 janvier, un accord de réconciliation avait été signé à Naples entre les deux branches portant sur la reconnaissance mutuelle des titres.

- 2016. Le 12 mai, Charles, duc de Castro, signe l'acte de Rome par lequel, se basant notamment sur une disposition européenne, il décrète l'égalité stricte entre hommes et femmes dans la succession et la règle de la primogéniture absolue. Sa fille aînée, Marie-Caroline, alors âgée de 13 ans, devenait ainsi l'héritière de la maison des Deux-Siciles. Le 21 mai, Pierre, duc de Calabre, conteste absolument depuis Madrid l'acte de Rome. En d'autres termes, alors que Charles a titré sa fille aînée duchesse de Calabre et de Palerme, Pierre déclare ne lui reconnaître que le titre de Palerme. Quant à la fille cadette, Maria Chiara (Marie Claire), titrée duchesse de Capri (Apulia) et de Noto, il ne lui reconnaît que le titre de Capri. ■

Marie-Jo York



Armes des Bourbons-Siciles.

Espagnole dont il a sept enfants, dont quatre fils, l'aîné, Jacques (Jaime) étant titré duc de Noto. En 2021, il a épousé une aristocrate anglaise, de Lindesay-Bethune, à Palerme, dans l'ex-palais d'Orléans cédé en 1953 à la région Sicile. Ils ont deux filles.

Le monarchisme italien

par Frédéric Aimard

Il n'existe plus en Italie de parti monarchiste capable de peser quoi que ce soit dans les urnes (le dernier mouvement d'envergure a été absorbé par la droite nationale dans les années soixante-dix). Cependant, l'idée monarchique survit, notamment à travers l'Union Monarchique Italienne (UMI), qui milite pour les droits de la Maison de Savoie et dispose encore de nombreuses représentations dans toutes les régions italiennes. Son objectif politique reste d'abroger l'article 139 de la Constitution, qui interdit de remettre en question la forme républicaine de l'État. Si elle n'est plus peuplée d'anciens sénateurs du temps de la Monarchie, l'Umi revendique toujours des figures politiques de premier plan, comme Antonio Tajani (actuel ministre des Affaires étrangères et ancien président du Parlement européen), qui n'ont jamais caché leurs convictions monarchistes de jeunesse, ce qui confèrent au mouvement une certaine respectabilité institutionnelle.

Le président national de l'UMI est l'avocat Alessandro Sacchi, qui occupe cette fonction depuis plusieurs années (réélu lors du XIII^e Congrès national tenu à Rome du 23 au 25 novembre 2012). Avocat à la Cour de cassation et originaire de Naples, ce qui explique sans doute que le siège de l'UMI se trouve actuellement à Naples : Via Giovanni Bausan, 11, 80121 Naples, Italie.

La Nouvelle Action Royaliste entretient longtemps des liens suivis avec des monarchistes italiens, notamment avec Fabio Torriero, qui sera secrétaire général de Alleanza Monarchica

et qui participa à plusieurs « Journées royalistes » à Paris, et avec Sergio Boschiero (1936-2015), ou par le biais de l'Union monarchiste internationale. On relira le numéro 45 du *Lys Rouge* du 2^e trimestre 1992.

Les sondages montrent régulièrement qu'environ 12 à 15 % des Italiens verraient d'un bon œil le retour à une monarchie constitutionnelle. Ce chiffre reste stable bien qu'on s'éloigne des contestations historiques du référendum de 1946... On se souvient que le ministre de l'Intérieur socialiste de l'époque, Giuseppe Romita, avait tout fait pour que près de trois millions d'Italiens non encore rapatriés des provinces comme Trieste, Bolzano et l'Istrie soient exclus des listes électorales parce que réputés favorables à la Monarchie. On n'oublie pas que la Cour de cassation avait annoncé dans la précipitation des résultats provisoires (12,7 millions pour la République contre 10,7 millions pour la Monarchie), et que le président du Conseil, Alcide de Gasperi, fondateur de la Démocratie chrétienne et futur père de l'Europe, avait manœuvré, avec peut-être l'appui du Vatican réglant de vieux comptes, pour pousser le roi à l'exil en le convainquant des risques imminents de guerre civile. Les résultats réels complets par bureaux de vote ont très longtemps été tenus secrets par la République pour la raison notamment qu'ils faisaient apparaître une très nette division entre un Nord républicain et un Sud majoritairement monarchiste. Pourtant, fait qui n'apparaissait pas dans les bulletins de vote, dans ce Sud monarchiste,

l'attachement à l'ancien royaume des deux Siciles, le « bourbonisme », primait souvent encore sur l'attachement à la Maison de Savoie. Qu'en est-il aujourd'hui si la question conserve un sens ? Il est à noter l'émergence récente d'un « néobourbonisme » (neobourbonico). https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_néobourbonien/mais à caractère culturel et très peu politique.

Le roi Umberto II d'Italie (qui ne régna que 35 jours) était une figure unanimement respectée. Il est mort en 1983.

Son fils Victor-Emmanuel, prince de Naples à la naissance, mena une vie moins digne, faisant plus d'une fois la une de la presse à scandales et ayant maille à partir avec la justice. On se souvient qu'il avait tué un touriste allemand de 19 ans en Corse d'un tir de carabine, même s'il a été acquitté dans cette affaire. Son nom a également été cité dans des affaires de trafic d'armes et même de machines à sous et de proxénétisme... Même si, là encore, il finira par être acquitté et même indemnisé pour les quelques jours qu'il avait passé en prison... Ses conversations téléphoniques ordurières à caractère sexuel marqué, enregistrées à son insu et rendues publiques, n'ont pas amélioré son image.

Il a accepté, avec son fils Emmanuel-Philibert, de signer un engagement à respecter la constitution républicaine de l'Italie pour pouvoir enfin revenir d'exil, en 2002 seulement. Mais il a ensuite, ainsi que son fils, poursuivi l'État italien pour obtenir la restitution des biens privés de la famille royale. Sans succès. Les bijoux de la Cou-

Dossier Prince d'Italie

ronne estimés à 300 millions d'euros et qui ont été déposés en 1946 dans les coffres de la Banque d'Italie, quelques jours après l'abolition de la Monarchie, ont encore fait parler d'eux récemment.

Depuis le décès de Victor-Emmanuel en février 2024, son fils Emmanuel-Philibert (connu chez nous pour son mariage avec l'actrice française Clotilde Courau, dont il a divorcé très récemment après de longues années de séparation), revendique à juste titre la tête de la Maison royale. C'est bien lui qui a eu à subir la loi d'exil. Toutefois, la branche cadette, représentée par Aimone de Savoie-Aoste, conteste cette légitimité, créant une nouvelle division chez les royalistes. <https://www.parismatch.com/royal-blog/entre-les-savoie-et-les-savoie-aoste-la-hache-de-guerre-est-elle-en-passe-detre-enterree-234441>

Emmanuel-Philibert n'a eu que deux filles, Vittoria, 22 ans, princesse de Carignan, et Luisa, 19 ans, princesse de Quiers, très présentes dans la presse *people*, un peu à la manière d'ailleurs des deux sœurs Bourbons-Siciles, Maria-Carolina et Maria Chiara, même si c'est avec plus de mesure. De concert avec son père, le 28 décembre 2019, Emmanuel-Philibert a désigné sa fille aînée Vittoria comme héritière présumptive. Cette abolition de la loi salique n'aurait certainement posé aucun problème si l'Italie était restée une monarchie comme l'Espagne, la Belgique ou un pays scandinave, mais, en l'occurrence, elle n'a évidemment fait que multiplier les dissensions familiales.

L'UMI s'est rangée du côté de la branche cadette. Elle a même fait sienne la contestation par les Aoste du mariage de Victor-Emmanuel lui-même avec Marina Doria en 1971, sans l'autorisation formelle de son père le roi Humbert II, estimant que ce mariage avait entraîné sa déchéance automatique de ses droits au trône selon les lois dynastiques de la Maison de Savoie. Plus sérieusement l'UMI, a estimé que les lois de succession



Emmanuel Philibert de Savoie (en italien : Emanuele Filiberto di Savoia), né en 1972 à Genève, duc de Savoie, prince de Naples, de Venise, de Piémont, etc. Il a fondé en juin 2020 le parti Réalité Italie, qui entend restaurer la monarchie. Il a concouru avec succès à plusieurs émissions de télé-réalité italiennes.

d'une monarchie (même théorique) ne peuvent pas être modifiées par un acte privé ou unilatéral en exil.

Quant à Aimone, on rappellera ici qu'il est fils de Claude de France, petit-fils du comte de Paris (Henri VI) et qu'il a épousé sa cousine Olga de Grèce (fille de Michel de Grèce). Ils ont trois enfants ; Umberto, Amedeo et Isabella. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Aimone_de_Savoie-Aoste_\(1967\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Aimone_de_Savoie-Aoste_(1967)). Umberto a été titré prince de Piémont par son père, ce qui a jeté un peu plus d'huile sur le feu des querelles dynastiques et protocolaires. Mais n'est-ce pas le sort ordinaire de chacune des grandes familles royale déchue ? La monarchie est certes héréditaire et successorale, ce qui n'est pas forcément la même chose, mais la légitimité d'un prince et à plus forte raison d'un prétendant, est sa disposition à rendre service à sa nation.



Aimone de Savoie (en italien : Aimone di Savoia-Aosta), né en 1967 à Florence, duc des Pouilles, duc d'Aoste, etc. Ancien officier d'état-major de la Marine italienne, il a mené ensuite une carrière d'homme d'affaires chez Pirelli en Russie où il habitait jusqu'en 2023. Il a titré son fils Umberto prince de Piémont...

Même s'ils ont des circonstances atténuantes, bien des princes déçoivent à cet égard. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner si, aujourd'hui, être royaliste en Italie, c'est apparemment surtout appartenir à des associations qui gèrent des ordres dynastiques (comme l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare), organiser des commémorations historiques voire, au mieux, maintenir un réseau de diplomatie parallèle. Ou alors, c'est être devenu, comme l'ami Fabio Torriero, un véritable *spin doctor*, au service du débat démocratique, des partis et des syndicats, dans la République italienne, qui a d'ailleurs su reconnaître les mérites civiques de ce brillant universitaire et essayiste, puisqu'il est, depuis 2021, chevalier de l'ordre du mérite de la République italienne, ce qui n'est sans doute pas le genre de chevalerie dont il rêvait dans son adolescence. ■

■ **10 janvier. Rabat.** – Communiqué du médecin personnel du roi Mohammed VI faisant état d'une « lombosciatalgie mécanique, associée à une contraction musculaire, sans aucun signe de gravité ». Le roi n'était plus apparu publiquement depuis la fin de l'année dernière. La Coupe d'Afrique des nations (CAN) a été ouverte le 21 décembre 2025 par le prince héritier Moulay El Hassan, 22 ans, présent à tous les matches des Lions de l'Atlas, équipe demi-finaliste le 14 janvier (Maroc-Nigeria), en finale le 18 janvier (Maroc-Sénégal).

■ **11 janvier. Katmandou.** – Discours de l'ancien roi (renversé en 2008), Gyanendra Shah, 78 ans, à l'occasion de la fête Prithvi Jayandi, qui commémore la naissance du roi fondateur du Népal en 1768. Il porte un jugement négatif sur l'instabilité

du pays depuis la révolution de la génération Z en 2025, qui jouerait sa « survie » et serait « au bord de la rupture », et propose un retour de la monarchie.

■ **11 janvier. Preah Vihear.** – Au cœur des conflits armés entre la Thaïlande et le Cambodge de juillet 2025 puis à nouveau dans les dernières semaines, ce temple est un point sensible des anciennes limites entre deux royautes ancestrales, siamoise et khmère, depuis le XVI^e siècle jusqu'à ce jour. La manière dont les monarques actuels respectifs, Rama X, 73 ans, et Sihamoni, 72 ans, ont abordé la résurgence des tensions, caractère rarement mis en avant, est bien éclairée par Grégory Mikaelian, historien du CNRS, dans le quotidien *Le Monde* : « En somme, écrit-il, la Thaïlande témoignerait

d'une flambée nationaliste sur fond de malaise monarchique, tandis que la diplomatie cambodgienne pâtirait d'un défaut de nationalisme dans un contexte d'affaiblissement de la royauté. »

■ **13 janvier. Bruxelles.** – La princesse héritière Élisabeth, 24 ans, a pour la première fois été associée à une audience royale de la présidente de la Commission européenne, le président du Conseil et la présidente du Parlement européen. Le surlendemain, *idem* avec le secrétaire général de l'OTAN, deux institutions qui ont leur siège en Belgique. Le ministre des Affaires étrangères « couvrait » constitutionnellement le roi et la princesse. Le 8 janvier, la princesse a reçu la charge de présider les missions économiques à l'étranger, jusqu'alors prérogative de la princesse Astrid, 63 ans, sœur du roi. En attendant la fin de ses études à l'université Harvard en 2027, la fonction sera assurée par la reine Mathilde (en 2026, en Arabie saoudite et en Turquie).

■ **9 au 12 février. Riyad.** – Visite prolongée du prince de Galles, William, 43 ans, en mission pour le gouvernement britannique, pour renouer les relations avec le prince héritier Mohamed Ben Salmane (MBS), 40 ans, ébranlé depuis 2018 (assassinat du journaliste Khashoggi). Ils se sont vus plus de trois heures, puis lors d'un dîner privé. MBS lui a servi de guide pour la visite de l'ancienne cité des Saoud, At-Turaif près de Riyad. Le prince William n'était accompagné d'aucun ministre, seulement de l'ambassadeur sur place.

■ **13 au 14 février. Munich.** – Intervention du prince Reza Pahlavi à la Conférence sur la sécurité. Il a lancé un appel à l'intervention militaire américaine pour permettre le



© WIKIMEDIA. KRISH DULAL.

Gyanendra Shah, ancien roi du Népal.

Grande-Bretagne

« Mais vous pleurez, Milord ! »

Le grand succès d'Édith Piaf (novembre 1959) avait été remis au goût du jour en janvier 1963, quand de Gaulle rejeta la demande d'adhésion au Marché commun présentée par le Premier ministre britannique Harold Macmillan.

On sait moins que celui-ci fut le dernier à avoir été créé pair héréditaire, comte de Stockton, avec descendance mâle. C'était en 1984 sous Margaret Thatcher. Le monarque ne nommait plus à des titres héréditaires depuis 1965, sauf au sein de la famille royale. Le Royaume-Uni, qui ne comptait que 59 pairs en 1603 à la mort d'Élisabeth I^{re}, en compte aujourd'hui 800 dont seulement 18 femmes compte tenu des règles de succession de la plupart des titres. Depuis 1963, ils siégeaient automatiquement à la Chambre des lords. En 1999, sous Tony Blair, ils en furent démis à l'exception de 92 élus par leurs pairs. Ce sont ces derniers que le projet de loi voté le 5 septembre 2024 prévoit de faire disparaître. Après plusieurs allers-retours entre les Communes et les Lords, on attend toujours la dernière lecture à la Chambre haute, du texte qui devrait entrer en vigueur à la fin de la session parlementaire en mai.

Le quotidien libéral *The Guardian*, qui se pique d'être républicain, a, le 30 décembre, interrogé David Trefgarne, 84 ans, qui serait le plus ancien membre en exercice, ayant intégré la Chambre des lords à l'âge de 21 ans en 1962 à la suite de son père décédé, ancien député travailliste, qui avait été fait premier baron du nom en 1947. Jusqu'en juillet 1956 il n'y avait pas de pair à vie, non héréditaire.

Cette réforme ne va pas déstabiliser l'aristocratie britannique, 29 ducs, 34 marquis, 189 comtes, 108 vicomtes et



Une séance de la Chambre des lords, au palais de Westminster à Londres.

439 barons, qui possèdent environ les tiers des terres et les « Maisons historiques » privées dont la prestigieuse association est désormais le lien le plus fort entre eux. De son côté le *National Trust*, fondation en charge des monuments historiques que certaines familles ne peuvent plus entretenir, bénéficie du soutien de 5,4 millions de membres cotisants. Le succès de la série *Downton Abbey* en atteste. « En déclin, mais pas en chute », titrait l'hebdomadaire *The Economist* le 20 décembre. L'on pourrait résumer l'évolution par la formule : « *De l'Hermine aux Termites*. »

La Chambre haute, en revanche, devrait perdre en prestige. Dès le 18 décembre, elle a engagé elle-même la phase deux de la réforme qui consiste à imposer une limite d'âge à 80 ans et un critère d'assiduité. La responsabilité incombe désormais au gouvernement de proposer des listes de membres qui permettent à

terme de réduire la taille de l'assemblée. Chaque Premier ministre depuis le début du siècle dernier procède à des « fournées » de nominations destinées à renverser en sa faveur une majorité traditionnellement conservatrice. Le 10 décembre, Keir Starmer a encore nommé 25 nouveaux lords travaillistes. Le départ des pairs héréditaires va réduire la majorité conservatrice. L'idée serait de créer, à terme (dix ans ?), une sorte de Sénat. D'ores et déjà, il était suggéré que l'on dissocie l'accession à la pairie d'un siège à la Chambre des lords, suivant la pente suivie pour les pairs héréditaires. En revanche, Keir Starmer n'a pas souhaité remettre en cause le statut des 25 lords spirituels, évêques de l'Église d'Angleterre, qui continueront donc de siéger, cas absolument unique à travers le monde, soulignent les opposants, à l'exception de la République islamique d'Iran. ■

M.-J. Y.

changement de régime en Iran et réitéré les principaux points de la transition déjà développés l'an dernier au même endroit. Il a appelé les Iraniens à continuer de manifester.

Le lendemain, environ 200 000 personnes ont acclamé le prince dans la capitale bavaroise. Des rassemblements ont eu lieu à Toronto (Canada) et Los Angeles (USA).

■ **18 au 20 février. Nuuk.** – Visite au Groenland du roi Frederik X. Précédentes visites : 29 juin 2024, 29 avril 2025. La popularité du roi conduit certains observateurs à distinguer l'allégeance des Groenlandais à la Couronne, de leur inclusion dans la souveraineté territoriale danoise. En vertu de la théorie dite de l'Union personnelle, le roi pourrait ainsi être maintenu comme roi d'un Groenland indépendant tout en demeurant par ailleurs roi du Danemark. L'hypothèse avait déjà été évoquée lors des projets d'indépendance de l'Écosse, Charles d'Angleterre restant roi d'Écosse et non plus du Royaume-Uni. <https://www.kongehuset.dk/en/news/programme-for-hm-the-kings-visit-in-greenland>

Le couple royal danois avait également fait une tournée des trois pays baltes, en Estonie (27 au 28 janvier), en Lituanie (28 au 29 janvier), outre la Lettonie en octobre 2025, soulignant ainsi le rôle stratégique du Danemark dans le contrôle des détroits qui ferment la mer Baltique.

■ **Le « néo-royalisme ».** – Le 2 février, la revue en ligne *Le Grand Continent* a publié une traduction d'une tribune parue dans le quotidien *The New York Times* du 26 janvier : « Le néo-royalisme : le nouvel ordre mondial de Donald Trump », tribune signée de deux universitaires américains, Stacie E. Goddard, de Wellesley College, et Abraham Newman, de l'université Georgetown de

Washington. Pourquoi ces auteurs avaient-ils choisi de qualifier le trumpisme de « néo-royalisme » ? Le concept avait fait l'objet de leur essai théorique rédigé en juin dernier et publié par la prestigieuse revue de sciences politiques, *IO (International Organization)*, dans son numéro daté de décembre 2025 sous le titre complet : « En arrière toute vers le futur : le néo-royalisme, l'administration Trump et le système international émergent. »

Par royalisme, les auteurs se réfèrent au monde pré-westphalien, à une légitimité de type familial ou dynastique, à une forme de pouvoir patrimonial, à un ordre international hiérarchisé, qui aurait caractérisé l'Europe continentale pré-XVI^e siècle, entre Moyen Âge et Renaissance.

Voir l'analyse sur le blog de Bertrand Renouvin : <https://www.bertrand-renouvin.fr/le-trumpisme-un-neo-royalisme-par-yves-la-marck/>

■ **19 février. Londres.** – Arrestation et garde à vue de 8 heures du matin à 19 heures d'Andrew Mountbatten-Windsor, jour de son 66^e anniversaire, et perquisition de ses résidences dans le cadre de l'enquête ouverte pour « *manquement à ses fonctions publiques* ».

L'ex-prince, déchu de ses titres par le roi Charles III en octobre dernier, est soupçonné d'avoir transmis des informations au financier Jeffrey Epstein entre 2001 et 2011 lorsqu'il était chargé de missions commerciales.

Dans un communiqué du palais de Buckingham, le roi a réitéré sa volonté que les procédures légales suivent leur cours (« *Law must take its course* ») manifestant sa « *plus grande inquiétude* ». Si le roi Charles est connu pour s'être toujours opposé aux activités officielles de son frère

cadet, l'affaire devrait ternir l'image iconique de sa mère, la reine Élisabeth II, qui a constamment protégé Andrew.

■ **27 février. Eure-et-Loir.** – Le 27 février, date anniversaire du sacre d'Henri IV à Chartres en 1594, Mgr le Comte de Paris a participé au lancement de l'association « **Route Henri IV : Chemins d'Histoire en Eure-et-Loir** ».

À l'initiative de la Préfecture d'Eure-et-Loir, du département et de Stéphane Bern, cette belle démarche met en lumière dix sites patrimoniaux emblématiques de ce riche territoire, dont la cathédrale de Chartres, le château de Maintenon ou encore le domaine royal de Dreux.

En 2026, un parcours immersif Wi-visites viendra relier ces lieux par un fil narratif commun pour faire vivre l'Histoire, au plus près des visiteurs.

■ **1^{er} mars – Communiqué du prince Reza Pahlavi :** « *Avec la mort d'Ali Khamenei, despote le plus sanglant de notre époque, coupable de la mort de dizaines de milliers de courageux Iraniennes et Iraniens, la république islamique a de fait atteint son terme et sera très bientôt reléguée dans les poubelles de l'Histoire. Toute tentative par les survivants du régime de trouver un successeur à Ali Khamenei est vouée à l'échec depuis le départ. Qui que ce soit qui serait choisi ne bénéficierait ni de légitimité ni de longévité et se rendrait complice des crimes du régime. Tout effort de la part des forces de sécurité de sauver ce régime de la chute sera vain. C'est votre dernière chance de vous joindre à la nation, afin d'assurer une transition stable vers un avenir libre et prospère, et de prendre part à la construction de cet avenir.* »

Le prince rend hommage à toutes les victimes qui ont donné leur vie pour la défense de « *la Révolution*

Obélisque de Madame Adélaïde

La fondation Saint-Louis, dont le président d'honneur est Mgr le comte de Paris et qui gère le patrimoine de la Maison de France, lance un appel aux dons pour procéder à la restauration de l'obélisque dit de Madame Adélaïde, situé en forêt d'Eu, sur la commune de Millebosc (Seine-Maritime). Il fut réalisé à la demande du roi des Français Louis-Philippe I^{er}, à la mémoire de sa sœur.

Érigé en 1846, cet obélisque répond fraternellement à un autre, édifié lui pour le roi, par sa sœur sur ses terres auvergnates de Randam. Ce type d'édifice témoigne de la popularité des obélisques dans la première partie du XIX^e siècle, quelques années après l'installation de celui de Louxor, place de la Concorde à Paris.

Si sa structure demeure solide, le monument nécessite la réparation de quelques éléments endommagés, un nettoyage en profondeur de la pierre... Il s'agit de redonner une lisibilité à l'épigraphie, raison d'être première de ce monument. Ce travail devrait être réalisé dans le courant 2026.



Coût estimé : 69 000 €. La somme restant à couvrir par appel aux dons est de 19 000 €.

Suivre : <https://mecenat.fondation-saint-louis.com/b/mon-don>

<https://comtedeparis.com/lobelisque-madame-adelaide>

« nationale du Soleil et du Lion », les symboles de l'Empire, avant de conclure : « C'est le commencement d'une grande célébration nationale, mais ce n'est pas le bout du chemin. Le temps est bientôt venu pour une présence massive et décisive du peuple dans les rues... en vue de la victoire finale. »

Reza Pahlavi fait également la une du *Figaro* du 6 mars à qui il a accordé une longue interview où il conclut : *« Si j'interviens dans ce processus, ce n'est pas pour me mettre une cou-*

ronne sur la tête ou devenir demain président, mais pour aider le peuple à choisir le destin de notre pays. »

■ **5 mars. Katmandou.** – Les élections législatives népalaises voient le recul de tous les anciens partis, dont celui qui prône la monarchie constitutionnelle, le Rastriya Prajatantra Party (RPP), qui perd neuf sièges, de 14 à 5 sur un total de 275 sièges, avec 3 % des voix (contre 5,5 % en 2022). Il n'a gagné qu'une seule circonscription sur 165.

À la veille du scrutin, l'ex-roi Gyanendra avait suggéré un report au nom de l'unité nationale, considérant que l'avenir constitutionnel n'était pas assuré.

■ **10 mars. Londres.** – Discours engagé de la reine Camilla au palais Saint-James en tant que présidente de l'association « Women of the World » (Femmes du monde entier). Relatant son entrevue le 23 février à sa résidence avec « l'icône » française Gisèle Pélicot, elle a réitéré

sa « *solidarité* » avec les victimes d'agressions sexuelles – sans mention des affaires en cours – ; elle s'est longuement étendue sur le rôle de l'éducation des garçons et des jeunes hommes dans la gestion de leurs sentiments à l'école et sur les terrains de jeu. « *Chaque enfant doit apprendre ce qu'est le consentement et ce qu'est une agression.* »

■ **10 mars. Westminster.** – Adoption en dernière lecture par la Chambre des communes du projet de loi de réforme de la Chambre des lords supprimant les sièges réservés aux pairs héréditaires (voir *Royaliste* n° 1317).

Le roi devrait promulguer la loi avant la nouvelle saison parlementaire qu'il ouvrira en mai.

■ **11 mars. Valparaiso.** – Le roi d'Espagne Felipe VI assiste à l'inauguration de la présidence du Chili par José Antonio Kast. Il s'en était fait une règle pour toute intronisation de chef d'État dans les pays ibéro-américains. C'était sa dix-neuvième occasion depuis qu'il est devenu roi. La veille, à Santiago, il s'était entretenu avec le nouveau président ainsi que son prédécesseur, Gabriel Boric, ainsi qu'avec le nouveau président élu du Honduras. Il a également rencontré l'opposante vénézuélienne María Corina Machado qui lui a rendu hommage dans une conférence de presse.

La présence du roi était d'autant plus remarquée que le gouvernement espagnol est la cible de Donald Trump sur l'Iran et que les États-Unis s'étaient fait représenter en nombre à la cérémonie pour marquer leur préférence pour le candidat de droite. L'Espagne entend bien rester pleinement dans le jeu en Amérique latine.

■ **11 mars. La Paz.** – Le roi d'Espagne a poursuivi par un voyage officiel en Bolivie du 11 au 13 mars,

compensant ainsi le fait qu'exceptionnellement il n'avait pu assister à l'intronisation de son nouveau président Rodrigo Paz, également orienté à droite, en novembre dernier.

■ **14 mars. Farah Pahlavi.** – La dernière impératrice de d'Iran, 87 ans, a donné au journalite Karl Richa, depuis sa résidence parisienne, un long entretien en exclusivité au quotidien francophone libanais *L'Orient-Le-Jour* qui le publie dans son édition du week-end, le 14 mars.

Sous le titre : « La disparition de Khamenei ne suffira pas à mettre fin au régime ». Farah Pahlavi poursuit : « *elle ne modifie jamais, à elle seule, sa nature. Il convient de rappeler que les systèmes politiques les plus enracinés reposent sur des structures, des institutions et des équilibres complexes.* »

Elle admet cependant que « *de tels moments invitent à repenser l'avenir que les populations souhaitent construire pour elles-mêmes et leurs enfants* ». Elle insiste : « *Tout changement durable doit naître de l'intérieur de nos frontières et s'appuyer exclusivement sur la volonté nationale. En aucun cas, une intervention extérieure ne saurait remplacer un choix clair exprimé par nos concitoyens.* »

Elle se déclare « *touchée* » par « *l'attention et la confiance* » dont son fils bénéficie « *d'une partie de la diaspora iranienne* » et « *émue* » par l'appui manifesté au sein des manifestations sur le territoire iranien. « *Cette estime tient moins à un héritage dynastique qu'à l'espoir persistant que beaucoup placent en lui comme porte-parole de la liberté et de la démocratie tant désirées. Je souhaite néanmoins qu'il revienne naturellement aux Iraniens, le moment venu, de décider de leur propre avenir politique.* »

■ **17 mars. Tbilissi.** – Décès du patriarche de l'Église orthodoxe géorgienne, Ilia (Elie) II, 93 ans, en poste depuis 1977. Partisan de la monarchie constitutionnelle, en 2009, il avait marié les deux branches des Bagratides, David Bagration-Mukhranelli et Ana Bagration-Gruzinsky. Leur fils, Giorgi Bagration, né en 2011, est considéré comme le seul héritier de la maison royale de Géorgie. Ses parents ont divorcé en 2013. Le patriarche a réitéré son soutien à la formule monarchique en 2017 lors de discussions sur des amendements à la Constitution.

■ **20 mars. Miami.** – Cycle de conférences sur *La Floride, Cuba et les Caraïbes dans la révolution américaine* dans le cadre de l'initiative America&Spain250, en présence de la reine émérite d'Espagne Sofia.

■ **24-26 mars. Oslo.** – Visite d'État des souverains belges. Sur un plan familial, la monarchie norvégienne serait la plus proche de la monarchie belge après le Luxembourg. Le père du roi actuel, l'ex-roi Albert II, est en effet cousin germain du roi Harald V, leurs mères étant sœurs.

La préoccupation majeure de la visite pour l'opinion publique était la répercussion de l'affaire Epstein qui implique plusieurs personnalités norvégiennes dont la princesse héritière Mette-Marit, absente depuis deux mois pour de graves raisons de santé, mais qui a fait une première apparition au palais royal à cette occasion (après une interview sur le sujet, donnée le 20 mars). Le roi Philippe a prononcé le 25 mars deux discours « *engagés* », au Centre Nobel de la paix et au déjeuner officiel, contre la dégradation des relations internationales et en défense du multilatéralisme.

■ **22 mars. Bruxelles.** – Le roi Philippe et la reine Mathilde de Bel-

Le Pape en Principauté

Le pape Léon XIV a effectué, le samedi 28 mars 2026, son premier voyage apostolique en Europe hors d'Italie, à Monaco. Aucun anniversaire, à la différence du dernier voyage papal en Turquie pour célébrer les 1 700 ans du concile de Nicée, aucun événement particulier non plus ne justifiait a priori cette destination qui a surpris, en raison également de la rapidité de la décision et de sa mise à exécution.

En fait, ce voyage était sans doute plus facile à organiser qu'un autre, tant par l'absence de situation diplomatique complexe, que par la facilité d'une liaison directe par hélicoptère ou bien encore l'exiguïté du territoire visité ne nécessitant sur site que de courts déplacements. L'explication est cependant ailleurs et donne une tonalité particulière au nouveau pontificat. Certes, Léon XIV s'est mis dans les pas de son prédécesseur en privilégiant une nouvelle fois le bassin méditerranéen après les deux visites du pape François à Marseille et à Ajaccio encore que dans ces deux derniers cas, une manifestation organisée localement, les Rencontres méditerranéennes pour l'un et un congrès sur la piété populaire pour l'autre, donnaient un prétexte à la venue du Pape.

Mais Léon XIV a souhaité, à l'occasion de cette tournée monégasque, faire entendre son propre discours. Tout d'abord, en saluant un État dont le catholicisme est la religion officielle et dont les responsables en tirent une conséquence logique. Le Pape a manifestement apprécié qu'en novembre dernier, usant de ses prérogatives constitutionnelles, le prince Albert II se soit opposé, au nom même de la catholicité de l'État, à la légalisation de l'avortement dans la principauté que souhaitait une large majorité du Conseil national.

À cet égard le Saint-Père a évoqué, ce que peu d'observateurs ont relevé, l'éthique de la responsabilité, reprenant une formule du sociologue Max Weber désignant un ensemble de règles morales que doivent respecter les dirigeants politiques pour parvenir aux solutions les meilleures en pleine responsabilité de leurs actes. C'est cette

cohérence que le Souverain Pontife a voulu souligner sans vouloir, pour autant, privilégier une forme de régime.

Partant de ce constat, le pape Léon XIV a confié à la principauté la mission d'être un laboratoire de la doctrine sociale de l'Église, ce qui a donné ainsi la réponse à ceux qui s'étonnaient de voir le défenseur naturel des pauvres dans un pays symbolisant la richesse. Une bonne manière de rappeler que la solution à la misère n'est pas dans la lutte des classes et que, de fait, les riches ont part au salut en assumant la responsabilité particulière qui leur incombe

pour l'amélioration du sort de la société tout entière. Pour cela, tant devant les jeunes réunis à la chapelle Sainte-Dévote que devant les fidèles rassemblés pour la messe au stade Louis-II, le Pape a invité ses auditeurs à se garder des idoles, aussi bien celles suscitées par les technologies que celles émanant plus généralement de l'argent.

Mais c'est bien sur la question du respect de la vie que le Saint-Père a été le plus insistant rappelant à plusieurs reprises l'inviolabilité de l'existence humaine de la conception à la mort naturelle. Dans la continuité de l'enseignement de ses prédécesseurs, il en a

appelé à l'Évangile de la vie de Jean-Paul II et à l'écologie intégrale de François. C'est bien sur cette question que Léon XIV souhaite que Monaco soit un exemple à suivre.

N'est-ce pas un trop lourd fardeau pour un État aussi minuscule ? À première vue sans doute, mais il ne faut pas oublier que la principauté dispose d'une notoriété qui la place au-dessus d'elle-même. Et puis surtout, il y a cette déclaration du prince souverain — « *La foi est notre force* » — qui lui a valu cette réponse du Pape : « *Ce sont les petits qui font l'histoire* ». Ce qui n'est pas sans rappeler cette boutade du général de Gaulle : « *Mon seul rival international, c'est Tintin, nous sommes tous les deux les petits qui luttons contre les grands*. » Et, plus sûrement, cet acte de foi de saint Paul (2, Co 12-10) : « *C'est quand je suis faible que je suis fort !* »

Fabrice de Chanceuil



gique ont assisté à trois cérémonies officielles qui marquaient les 10 ans des attentats de Bruxelles. Les plus hauts dignitaires du royaume étaient réunis auprès de victimes, ce dimanche, sur les lieux du drame : à l'aéroport de Zaventem, à la station de métro Maelbeek et dans le quartier européen.

■ **25 mars. Canterbury.** – Installation de Sarah Mullally comme archevêque de Canterbury et primat de l'Église d'Angleterre, en présence du prince et de la princesse de Galles, représentant le roi Charles III, gouverneur suprême de l'Église. *The Telegraph* ainsi que le *Sunday Times* et *The Spectator* (« *Est-ce important que le prince William croie en Dieu ?* ») ont saisi l'occasion pour tenter de caractériser le rapport de William à la religion, distinguant son attachement à l'institution de la pratique de la foi, contrairement à son père le roi Charles III et sa grand-mère la reine Élisabeth II.

■ **28 mars. Monaco.** – Visite officielle du pape Léon XIV au dernier monarque catholique de droit, Son Altesse Sérénissime le prince Albert II, la principauté monégasque reconnaissant la religion catholique romaine comme religion d'État (ainsi que Malte, Saint-Marin et le Liechtenstein). Il s'agissait de la première visite d'un souverain pontife (le pape Paul III y est passé en 1538 alors qu'il se rendait à Nice pour négocier un traité entre Charles Quint et François I^{er}. La dépouille du pape Pie VI, mort à Valence, avait été accueillie dans la principauté, en décembre 1801 durant une nuit, lors de son rapatriement à Rome...). Voir l'article de Fabrice de Chanceuil en page précédente.

■ **31 mars. Londres.** – Annonce officielle par le palais de Buckingham de

la visite d'État aux États-Unis du roi Charles III et de la reine Camilla le 27 avril pour trois jours à l'occasion des célébrations du 250^e anniversaire de la révolution américaine.

La confirmation a suscité un important débat dans les milieux politiques sur l'opportunité d'un tel voyage au plus fort de la crise entre les deux pays à propos de la guerre en Iran. Le roi doit prononcer un discours devant le Congrès. Un banquet d'État est prévu le 28 avril. Les opposants redoutent que Donald Trump « n'embarrasse » le roi par ses appréciations sur les forces armées britanniques. Le communiqué du palais précise que le déplacement royal est de la responsabilité du Premier ministre. D'autres commentaires y voient au contraire une bouée de sauvetage pour les relations spéciales. Sur la route du retour, le roi Charles III, seul, doit visiter les Bermudes dont il est le chef d'État en titre.

■ **2 avril. Tokyo.** – Le président Macron et son épouse ont déjeuné avec l'empereur Naruhito et l'impératrice Masako au palais impérial.

■ **5 avril. Windsor.** – Charles III, la reine Camilla, le prince William, son épouse Kate et leurs enfants – George, Charlotte et Louis – ainsi que la princesse Anne et le prince Edward, sœur et frère du roi, et quelques autres membres de la famille royale (mais ni l'ex-prince Andrew ni son ex-femme Sarah Ferguson) ont assisté à l'office de Pâques à la chapelle Saint-George du château de Windsor.

■ **5 avril. Copenhague.** – Le roi Frederik X, la reine Mary et leurs quatre enfants ont célébré Pâques à la *Marmokirken* (église de marbre), proche du palais d'Amalienborg.

■ **10 avril. Pékin.** – Communiqué du roi Norodom Sihamoni, 72 ans,

annonçant à son peuple son absence prolongée du pays (entre un et trois mois) pour cause de traitement médical d'un cancer de la prostate. Le roi avait quitté le Cambodge le 27 février.

Les règles de succession sont déterminées par la constitution de 1993 qui prolongeait la coutume. Le roi est choisi par un Conseil du Trône de neuf personnes (Sénat, Assemblée nationale) dont deux non élus, les chefs des principales congrégations bouddhistes. Il doit appartenir à la famille royale, descendre des trois rois khmers qui se sont succédé entre 1844 et 1927, Ang Duong, Norodom I^{er} et Sisowath. À l'heure actuelle, seul un fils de Norodom Sihanouk survit encore, l'ancien Premier ministre Norodom Chakrapong, 80 ans, demi-frère de l'actuel roi. Les autres princes de premier rang sont soit des demi-frères de Sihanouk, ayant dans les 70 ans, ou des petits-fils, étant dans la cinquantaine.

La branche politique, le parti monarchiste du Funcinpec, mené par Norodom Ranariddh (décédé en 2021) auquel a succédé son fils Norodom Chakravuth, 56 ans, député à l'Assemblée nationale, semble exclue d'un processus qui restera contrôlé par la dynastie Hun Sen (le père étant président du Sénat ; le fils, Premier ministre). On peut aussi imaginer un prochain roi Sisowath.

■ **13 au 15 avril. Washington.** – Visite du couple royal néerlandais aux États-Unis. Le roi Willem-Alexander et la reine Maxima, qui avaient participé à Washington à la conférence Bilderberg (9-12 avril sur la sécurité, en présence du secrétaire général de l'OTAN, l'ancien premier ministre néerlandais Mark Rutte), ont été hébergés pour une nuit à la Maison Blanche à la suite d'un dîner officiel le 13 avril, en réciprocité de la nuit passée par Donald Trump à la

Alliances royales de la Maison impériale

La traditionnelle messe anniversaire à Saint-Louis des Invalides pour la mémoire de la mort de l'Empereur Napoléon I^{er}, le 5 mai 1821, a connu une audience médiatique particulière du fait de la présence des deux filles du duc de Castro, chef de l'une des deux branches des Bourbons-Deux Siciles (voir *Royaliste* n° 1322). Celle-ci s'explique par la parenté avec le chef actuel de la Maison impériale, depuis le 3 mai 1997, Jean-Christophe Napoléon Bonaparte, 39 ans, qui n'est autre que leur cousin germain, fils de leur tante paternelle, l'aînée de la famille, Béatrice de Bourbons - Deux Siciles, mariée à Charles Bonaparte en 1978 jusqu'à leur divorce en 1989. La succession impériale en 1997 était d'ailleurs passée, selon le testament du grand-père Louis-Napoléon Bonaparte, au petit-fils, à sa majorité, surpassant les droits de son père, Charles, aujourd'hui âgé de 75 ans (qui a renoncé au titre de prince Napoléon).

Dans la ligne de succession de la famille impériale, les Napoléonides avaient déjà par deux fois été unis à

des familles royales européennes : les maisons d'Italie en 1859 et de Belgique en 1910.

Le premier mariage, sous le règne de Napoléon III, entre Napoléon-Jérôme (1822-1891), fils du frère cadet du premier empereur, Jérôme (l'Empereur étant, lui, fils de son frère, Louis), et Marie-Clotilde de Savoie, fille aînée du roi d'Italie Victor-Emmanuel II, couronnait la politique du Second Empire en faveur de l'unité italienne. Il aurait normalement dû hériter à la mort du Prince impérial (1879) mais, avec le soutien de l'impératrice, plusieurs fois régente, Eugénie (1826-1920), la succession ira dès sa majorité à son fils Victor.

Le second mariage, entre le prince Victor (1862-1926) et Clémentine de Saxe-Cobourg-Gotha, fille du roi Léopold II, descendante du roi Louis-Philippe, avait fait de cette dernière la « régente » du camp bonapartiste entre 1926 et 1935 jusqu'à la majorité de son fils, Louis-Napoléon Bonaparte (1914-1997).

M. -J. Y.



▲ Le prince Napoléon déposant la gerbe lors de la cérémonie du 5 mai 2026 aux Invalides.

résidence royale à La Haye le 24 juin 2025. Le nouveau Premier ministre des Pays-Bas, Rob Jetten, les accompagne. Une vive controverse politique a éclaté dans l'opinion publique néerlandaise à ce sujet (« la nuit la plus étrange » « partie pyjama »). La tournée royale avait commencé par Philadelphie à l'occasion du 250^e anniversaire de l'indépendance américaine, et s'est achevée à Miami, les Pays-Bas ayant des territoires d'outre-mer dans les Caraïbes. La reine Maxima, qui est chargée d'une mission sur la finance inclusive, a ensuite participé à des réunions au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale.

Le couple royal britannique est attendu à Washington deux semaines plus tard.

■ **13 avril. Stockholm.** – Intervention du prince Reza Pahlavi dans une salle du Riksdag (chambre unique du Parlement suédois) à l'invitation de parlementaires du parti Les démocrates de Suède (73 sièges sur 349), classé à l'extrême droite, soutien sans participation du gouvernement de centre droit qui ne dispose pas de

majorité (les prochaines élections sont prévues le 13 septembre prochain).

L'un des organisateurs est un député de Malmö, né de parents iraniens, immigré en Suède en 1987, à l'âge de six ans, qui s'est fait connaître par des écrits anti-islamiques, anti-immigration, anti-multiculturels, Nima Gholam Ali Pour. Sous ces auspices, le déplacement du fils du dernier Shah d'Iran a soulevé la controverse, y compris au sein de la diaspora iranienne qui y est importante (estimée à 87 000).

Les propos du prince, plus difficiles à être entendus depuis la guerre, ont réaffirmé ses vues habituelles. Plus qu'avant l'opération israélo-américaine, il s'est efforcé de se dissocier des interventions de l'étranger dans la lutte du peuple iranien.

■ **21 avril. Londres.** – Message du roi Charles III en l'honneur du centième anniversaire de la naissance de sa mère, la reine Élisabeth II. À cette occasion, le Palais a autorisé une photo de groupe des onze membres « actifs » de la famille royale, dont deux fort âgés. L'effet n'a pas été ce-

lui attendu dans la mesure où était mise en évidence la taille restreinte de l'« équipe » et sa fragilité.

Le prince Harry a déclaré simultanément qu'il ne se considérait pas comme hors de la famille royale. Un documentaire de la BBC projeté le soir même n'a pas été mieux reçu par les médias : « *Les présupposés qui sous-tendaient la monarchie d'Élisabeth II se défont devant nous* ». Sous le titre « *Le triste anniversaire de la reine Élisabeth II* », le *New Statesman* estime que ce n'est pas la personne d'Élisabeth qui est en cause mais « *ce que l'on pourrait appeler improprement le second âge élisabéthain* ».

■ **24 avril. Bucarest.** – Remise des insignes d'officier de la Légion d'honneur à la Gardienne de la Couronne, la princesse Margareta, 77 ans, fille aînée du roi Michel 1^{er} (1921-2017) et d'Anne de Bourbon-Parme, par l'ambassadeur de France en Roumanie, Nicolas Warnery, lequel a prononcé un vibrant éloge de son rôle : « *Vous êtes un symbole de continuité, de stabilité et de cohésion dans une Roumanie qui, après des décennies de dictature, avait besoin et a encore besoin de repères et de mémoire... Avec élégance et dignité, vous avez donné au principe monarchique une incarnation moderne et une signification contemporaine : non pas celle du pouvoir mais celle du service.* » La Gardienne était honorée pour sa contribution avérée à l'amitié franco-roumaine.

Parallèlement, à l'occasion de la Pâque orthodoxe, une lettre ouverte à la Gardienne a circulé à nouveau pour plaider en faveur de la réintégration du prince Nicolas « *afin de rétablir l'unité de la famille royale roumaine* ». Neveu de la Gardienne, le prince, 41 ans, qui était considéré par son grand-père comme prince héritier depuis son retour en Roumanie



▲ **Margareta de Roumanie** a reçu les insignes d'officier de la Légion d'honneur des mains de Nicolas Warnery, ambassadeur de France en Roumanie.

en 1992, avait été privé de ses titres et exclu de l'ordre de succession par le même en 2015. Le roi Michel, qui n'a eu que quatre filles, avait abandonné en 2007 la primogéniture masculine. Après Margareta, vient sa sœur cadette, Elena, 75 ans, mère de Nicolas, né en 1985, et d'une fille plus jeune, Elisabeta-Karina, née en 1989, qui n'a pas manifesté son intention de prendre rang. Nicolas a deux enfants, une fille née en 2020 et un fils, Michel, né en 2022. Sa sœur a eu un fils en 2024. Nicolas et sa famille vivent en Roumanie.

■ **27-30 avril. Washington.** – Visite d'État du roi Charles III et de la reine Camilla à l'occasion du 250^e anniversaire de l'indépendance américaine. La réception du roi par les deux chambres du Congrès le 28 avril a constitué le point fort du voyage. Pour la seconde fois, après la reine Élisabeth II en 1991, le roi, dans un discours salué de douze salves d'applaudissements debout (stan-

ding ovations), a souligné l'importance de l'héritage britannique aux États-Unis, revenant sur 400 ans de présence, la référence à la « Grande Charte » (*Magna Carta*) de 1215, à la déclaration des droits de 1688 ayant inspiré celle de la convention de Philadelphie en 1791, à la common law, faisant partie de la jurisprudence de la Cour suprême, ainsi que le rôle de la foi chrétienne remontant aux Pères pèlerins et que Charles reconnaît aussi comme la sienne. Les Démocrates particulièrement se sont levés lorsqu'il a rappelé le principe de l'équilibre des pouvoirs auquel est soumis le pouvoir exécutif. L'indépendance américaine n'est ainsi que « l'affaire des deux George », George Washington et le cinquième arrière-grand-père de Charles, le roi George III.

Sur ce fondement, le roi a exalté la valeur de l'alliance historique qui lie les deux peuples et ses expressions contemporaines, l'OTAN et l'AUKUS (rappelant qu'il est le

souverain australien, ainsi que canadien). Il a offert au président Trump la cloche du sous-marin britannique qui a combattu pendant la guerre du Pacifique sous le nom de HMS Trump. Charles a plaidé la cause de l'Ukraine, seul conflit directement évoqué par lui, outre une allusion sibylline à la crise de Suez ayant suscité un différend anglo-américain, « *inimaginable aujourd'hui* », que sa mère, la reine, avait dû aplanir lors de son premier voyage à Washington en 1957. Trump a cherché à l'impliquer sur la question nucléaire iranienne, sans réaction de la part du roi (sauf un bref communiqué du Palais). Le roi n'a pas manqué de manifester son engagement pour la sauvegarde de la nature.

Lors des toasts au banquet d'État à la Maison Blanche le même soir, le roi a glissé une référence amicale à la France. Après avoir ironisé sur le fait que sans les Anglais, les Américains parleraient français, il a qualifié les Français de « *cousins* » : « *les trois États ne sont pas seulement liés par les valeurs qu'ils partagent mais par la profonde conviction qu'ensemble ils représentent plus que la somme des parties.* »

Le roi et la reine ont rendu hommage le 29 avril à New York, en présence du maire de la ville, Zohran Mamdani, aux victimes des attentats des tours de Manhattan le 11 septembre 2001, puis le 30 avril, ils ont rencontré les populations dans une fête de voisins en Virginie.

Charles a rappelé qu'il s'agissait de son vingtième déplacement américain depuis 1970, mais le premier comme monarque.

■ **29 et 30 avril 2026.** – Aubagne. la Légion étrangère, créée par le roi Louis Philippe en 1831, fêtait à Aubagne la Camerone. Cette année, autour du thème « *La Noblesse de servir* », le général Cyrille Yourtchenko,



OFFICIAL WHITE HOUSE PHOTO BY DANIEL TOROK, UNITED STATES FEDERAL GOVERNMENT.

▲ Le roi Charles III et le président Donald Trump lors du dîner d'État à la Maison blanche le 28 avril.

commandant la Légion, avait réuni une délégation du roi Frederik X, S.A.S le prince Albert II, S.A.I.R. le prince Napoléon et Monseigneur le comte de Paris, accompagné de la princesse Philomena et des princes Gaston et Alphonse. Ils représentaient les membres de leur famille ayant servi à la Légion: le prince Aage de Danemark, le prince Louis II de Monaco et les chefs des deux maisons ayant régné sur la France frappés alors par la loi d'exil, le prince Louis Napoléon et le prince Henri d'Orléans.

La journée marquée par la prise d'arme, rendant hommage au capitaine Danjou et à ses hommes ainsi qu'aux légionnaires morts pour la France, était suivi d'une réception et de la visite de l'exposition temporaire sur le thème de la manifestation.

■ **1^{er}-2 mai. Saint George.** – Visite du roi Charles III aux Bermudes,

territoire britannique d'outre-mer, archipel de 70 000 habitants, 54 km² mais une zone économique exclusive (ZEE) de 455 000 km² en plein Atlantique nord. La question de l'esclavage a été évoquée alors qu'elle devrait être abordée au fond lors du prochain sommet du Commonwealth dans l'île caraïbienne d'Antigua à l'automne.

Un ouvrage historique particulièrement bien documenté est paru en début d'année sous le titre *The Crown's silence* (*Le Silence de la Couronne, l'histoire cachée de l'esclavage et de la Monarchie britannique*), par Brooke N. Newman, Mudlark. Non traduit.

■ **2 mai. Rabat.** – Nomination du prince héritier Moulay Hassan, 22 ans, colonel-major, comme coordinateur des services de l'état-major général des forces armées, par son père le roi Mohammed VI qui assume lui-même les fonctions de Chef

d'état-major général. Celui-ci avait été nommé en 1985 aux mêmes fonctions par son père, le roi Hassan II.

À signaler une déferlante récente d'ouvrages publiés par des journalistes: *Mohammed VI, le mystère* par un ex-grand reporter du *Figaro*, Thierry Oberlé, Flammarion, décembre 2025, *Maroc, fin de règne*, par le journaliste marocain Omar Brouksy, Nouveau Monde éditions, avril 2026, *Le roman d'un roi, enquête sur Mohammed VI*, par Christophe Ayad et Frédéric Bobin, du *Monde*, Grasset, 6 mai 2026.

■ **6 mai. Drôme.** – Mgr le comte de Paris a eu le plaisir de participer à la visite du prince Albert II de Monaco à Bathernay, une commune nichée au cœur de la Drôme des Collines, sur les terres de l'ancêtre des Grimaldi, Imbert de Batarnay, conseiller du roi Louis XI que représentait le Prince.

Cette journée placée sous le signe de la mémoire a également permis au chef



▲ Mgr le comte de Paris, le prince Albert II et le prince Napoléon à Aubagne, le 30 avril 2026.



de la Maison de France de retrouver le souverain monégasque, quelques jours après leur présence commune aux commémorations de la Camerone à Aubagne (photo ci-dessus).

■ **11 mai. Bruxelles.** – Présentation à la presse de la biographie du roi des Belges, *Baudouin, un roi face aux crises de son temps*, éditions Mame. Son auteur, Vincent Dujardin, professeur d'histoire contemporaine à l'Université catholique de Louvain, qui avait déjà publié des biographies de Léopold II et de Léopold III, a eu accès à de nombreuses sources inédites, notamment des archives privées, carnets personnels du monarque, ses agendas, ses notes spirituelles. De ce périple de 800 pages,

sur 42 ans de règne (17 juillet 1951-31 juillet 1993), la presse a retenu deux épisodes emblématiques : l'assassinat du Premier ministre congolais Patrice Lumumba en 1961 dont l'historien exonère le roi, en contradiction avec les conclusions d'une récente commission parlementaire ; le refus « en conscience » de signer la loi légalisant l'avortement en 1990 sur la base de sa foi catholique dont l'auteur révèle l'intimité profonde. Parmi les principaux quotidiens, *Le Soir* titre « le jardin secret d'un roi », *La Libre Belgique* consacre un éditorial à « la leçon Baudouin ». La presse s'interroge sur la portée de l'influence de Baudouin sur son neveu, l'actuel roi Philippe, et souligne les différences d'époque.

■ **10 au 13 mai. Ankara et Istanbul.**

– Mission économique belge en Turquie présidée par la reine Mathilde, accompagnée des ministres belges des Affaires étrangères, de la Défense et du Commerce extérieur, des ministres-présidents de régions, et de 200 entreprises. La mission qui était jusqu'alors de la responsabilité de la sœur du roi devrait revenir ultérieurement à la princesse héritière. Une trentaine d'accords commerciaux ont été conclus.

■ **13 mai. Westminster.** – Discours

du Trône du roi Charles III pour l'ouverture de la session parlementaire, alors que son Premier ministre, Sir Keir Starmer, son véritable auteur programmatique, est en difficulté suite aux élections locales du 7 mai.

Lys Rouge

Directeur de la publication :
Bertrand Renouvin

Rédacteur en chef :
Philippe Delorme.

Édité par
la Nouvelle Action royaliste
Lot 1674 - 101, rue de Sèvres,
75006 Paris
Téléphone : 01 71 06 32 91

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

SOMMAIRE

P. 1 à 4 : Dossier Princes d'Italie. – Le monarchisme italien.
P. 5 à 16 : Brèves royales 2026.
P. 6 : Mais vous pleurez Milord ?
P. 8 : Obélisque de Madame Adélaïde.
P. 10 : Le Pape en Principauté.
P. : 12 : Alliances royales de la Maison impériale.